



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth – DEROVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

**formant la majorité des membres en exercice.**

**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

Objet

**PERSONNEL  
COMMUNAL  
SUPPRESSION DE  
POSTE**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ  
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....27  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire explique que l'agent qui occupait précédemment le poste de surveillant portuaire a été admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2013. Cet agent détenait le grade d'agent de maîtrise principal.

L'agent recruté par voie de mutation sur ce poste en qualité de contractuel de juillet à septembre, a été titularisé à temps non complet (23.5/35) à compter de cette date. Il détient le grade d'éducateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives.

Il convient donc de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal vacant.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 6 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de poste au prochain tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 17 décembre 2013

LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013  
Publication : 20/12/2013